

Conditions générales (CGV) DAS ZELT AG - Vente de billets

1. Validité et objet du contrat

L'objet du contrat est l'ensemble des relations commerciales entre DAS ZELT AG et les acheteurs de billets / Le Cadeau.

2. Généralités

Les présentes CGV constituent la base de l'utilisation de prestations de services (comme l'achat de billets via des formulaires de commande) sur le site Internet www.daszelt.ch et la boutique en ligne DAS ZELT AG. En cliquant sur la case à cocher : « J'ai lu et accepté les conditions générales de vente pour DAS ZELT AG - ventes de billets », le client déclare accepter les CGV.

- a) Les billets perdus et/ou endommagés ne donnent en principe pas droit à un remplacement.
- b) Seuls les billets achetés via les canaux de prévente officiels sont acceptés.
- c) L'acquisition de billets en vue de leur revente est généralement interdite.
- d) La restitution et l'échange de billets après l'achat ainsi qu'en cas d'événements liés à des épidémies ou des pandémies, sauf dans le cas du point 2.e, sont exclus.
- e) Si des représentations ne peuvent pas avoir lieu en raison d'un cas de force majeure tel qu'une guerre, une catastrophe naturelle ou d'autres événements imprévisibles ou pour d'autres raisons et sont annulées sans être remplacées, les billets achetés doivent être retournés dans les 30 jours au point de vente où ils ont été achetés. Passé ce délai, le détenteur perd tout droit au remboursement.
- f) DAS ZELT AG se réserve le droit de déplacer la manifestation sur le plan local et/ou temporel. Si une manifestation est reportée, le billet acheté est désormais également valable pour la date de report. L'acheteur n'a pas droit à un remboursement pour cette raison.
- g) Les prescriptions de sécurité de DAS ZELT AG doivent être impérativement respectées et suivies. En particulier, il est strictement interdit d'apporter de la verrerie et des objets pyrotechniques.
- h) Les enregistrements sonores et/ou visuels de toute nature sont interdits.
- i) Les enregistrements sonores et/ou visuels effectués par DAS ZELT AG dans l'espace public (DASZELT) peuvent être publiés sans l'accord explicite de la personne concernée.
- j) DAS ZELT AG s'engage à assurer la plus grande sécurité possible, mais ne peut assumer aucune responsabilité pour des dommages de quelque nature que ce soit. En outre, l'organisateur attire l'attention sur le fait que même si un concept de protection et d'hygiène approprié est mis en œuvre et que toutes les mesures d'hygiène requises sont respectées, une infection du visiteur par le coronavirus (SARS-CoV 2) ou d'autres agents pathogènes ne peut pas être totalement exclue.
- k) DAS ZELT AG se réserve le droit de modifier le programme sans préavis. L'acheteur n'a pas droit à un remboursement pour cette raison.
- DAS ZELT AG n'est pas responsable des objets volés ou perdus.
- m) Limite d'âge : les jeunes de moins de 16 ans ne sont admis qu'en compagnie d'adultes. Les enfants de moins de cinq ans ne sont pas admis (exception : manifestations KINDERZELT). DAS ZELT AG décline toute responsabilité en cas d'infraction
- n) Les données collectées lors de l'achat de billets pour le spectacle culinaire et gastronomique Betty Bossi sont transmises à Betty Bossi et peuvent être utilisées par Betty Bossi à des fins de communication.

3. Commande de billets

Toutes les commandes, que ce soit via la boutique en ligne ou par téléphone, sont fermes.

4. Paiement et livraison

La livraison des billets n'a lieu qu'après réception du paiement (paiement anticipé, réception de la facture du billet ou paiement par carte de crédit). En cas d'envoi par la poste, des frais supplémentaires sont facturés conformément au point 5. En cas de commande à court terme, les billets peuvent être déposés à la caisse du soir et réglés directement en espèces ou par carte de crédit.

5. Frais de traitement et d'expédition

Pour les commandes de billets par l'intermédiaire de DAS ZELT AG (conformément au chiffre 3), des frais de traitement peuvent être facturés par commande, indépendamment du nombre de billets commandés :

Commande par téléphone/e-mail:

Facture par courrier/billets par courrier CHF 12.00
Facture par courrier/billets par e-mail (Print@home) CHF 8.00
E-facture/tickets par courrier CHF 8.00
E-facture/tickets par e-mail (Print@home) CHF 5.00

Commande dans la boutique en ligne : e-facture/billets par courrier CHF 6.50 E-facture/billets par e-mail (Print@home) CHF 0.00

6. Réserve de livraison

L'envoi postal des billets ne peut être effectué qu'en Suisse, au Liechtenstein, en Allemagne et en Autriche.

7. Droit applicable et juridiction compétente

Le droit matériel suisse s'applique aux présentes CGV. Le tribunal de Bâle est seul compétent.

8. Clause salvatrice

Si certaines dispositions des présentes CGV devaient être nulles et non avenues, la validité des autres dispositions des présentes CGV n'en serait pas affectée.

Mise à jour : 2025